

Covid-19 et vaccination : faisons le point.

En tant que vaccinateur, vous êtes sûrement confronté aux inquiétudes de la population concernant la vaccination en période d'épidémie de SARS-CoV-2.

Petit point sur la situation à l'heure actuelle¹.

1. La vaccination reste un acte sûr et toujours recommandé même en période de coronavirus.

La vaccination est, et reste, le moyen le plus sûr de se protéger contre toute une série de maladies dont les conséquences peuvent être sérieuses (voire mortelles) et qui sont toujours en circulation. Toute interruption des services de vaccination, même pendant de courtes périodes, exposerait la population à un risque de contracter des maladies qui sont toujours en circulation et dont les conséquences, surtout pour les enfants, sont plus importantes que celles du COVID-19. L'absence de vaccination contre des maladies à prévention vaccinale permettrait une recrudescence d'épidémies qui viendraient s'ajouter à celle du COVID-19 et qui pourraient elles aussi entraîner un engorgement des structures de soins de santé.

Un contact potentiel avec une maladie infectieuse ne représentant pas une contre-indication à la vaccination systématique, les séances de vaccination de routine doivent se poursuivre dans la mesure du possible et bien sûr en assurant les mesures sanitaires spécifiques pour limiter la propagation du coronavirus.

Il reste indispensable pour protéger les enfants qu'ils reçoivent tous les vaccins recommandés par le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si pour une raison ou une autre, le schéma vaccinal recommandé n'avait pu être complètement suivi, il est important que le professionnel de santé y soit attentif et organise un rattrapage des doses de vaccination qui n'ont pas été administrées.

2. La vaccination n'augmente pas le risque pour un enfant d'être infecté par le COVID-19.

Il n'existe actuellement aucune preuve attestant d'une augmentation du risque d'infection du COVID-19 suite à l'administration d'un vaccin. La vaccination contre une maladie n'affaiblit pas la réponse immunitaire^{2,3,4}.

3. Il n'est pas dangereux de vacciner un enfant pendant la période d'incubation du covid-19

Il s'agit d'un principe général qui s'applique également au COVID-19 : la vaccination ne présente aucun risque connu pour une personne qui est en période de post-exposition ou d'incubation d'une maladie⁵. Cela signifie que la vaccination n'influencera pas l'évolution de la maladie COVID-19 chez un enfant qui pourrait déjà être infecté, mais n'est pas encore symptomatique au moment de la vaccination, ou pour

¹ Ce document est basé sur les questions et réponses du Centre collaborateur de l'OMS pour la sécurité vaccinale et sur le document « Principes directeurs relatifs aux activités de vaccination durant la pandémie de COVID-19 »
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331669/WHO-2019-nCoV-immunization_services-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y

² Offit P. Addressing parents' concerns: do multiple vaccines overwhelm or weaken the infant's immune system? Pediatrics, 2002;109:124-9.

³ Global Advisory Committee on Vaccine Safety, 6–7 June 2006. Weekly Epidemiological Record, 2006; 28(81):273–284
https://www.who.int/vaccine_safety/committee/reports/wer8128.pdf?ua=1 (accessed 22 April 2020).

⁴ Miller E. Bacterial infections, immune overload, and MMR vaccine. Arch Dis Child, 2003;88: 222-3

⁵ Vaccine safety and false contraindications for vaccination. Training manual. WHO Regional Office for Europe, 2017
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0009/351927/WHO-Vaccine-Manual.pdf (accessed 22 April 2020)

un enfant qui est infecté par le COVID-19 peu après la vaccination. L'infection potentielle par le COVID-19 n'influencera pas non plus la sécurité ou l'efficacité du vaccin administré.

Néanmoins, pour évidemment empêcher la propagation de la maladie et éviter qu'un enfant positif au COVID-19 n'infecte d'autres personnes, un enfant symptomatique ou confirmé positif doit rester isolé chez lui.

4. Existe-t-il des vaccins spécifiques recommandés pour les agents de santé dans le contexte de COVID-19 ?

Il n'existe actuellement aucun vaccin contre le COVID-19. Il n'existe aucune preuve à ce jour qu'un vaccin contre une autre maladie existante protège aussi contre le Covid-19 ou en diminue les effets. Néanmoins, encore plus en période de pandémie que d'habitude, il est important que tous les agents de santé soient à jour au niveau de leurs vaccins en général.